

ALGERIE TELECOM – SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

Réf : AT/ DOT 48/SDT/DRT/N°191/2019

Relizane le : 22/12/2019

A

Monsieur le gérant de l'entreprise « EURL TASAI CONSTRUCTION »
Demeurant à : COOP 05 JUILLET SIDI MOUSSA ALGER.

OBJET : MISE EN DEMEURE

Dans le cadre de l'exécution du Marché N°07/2019, ayant pour objet la Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques (LIAISON FO ATM Ammi Moussa--Zemoura), et suite à l'ordre de service démarrage des travaux N° 186/2019 du 07/10/2019, il a été constaté :

- Non-respect des normes techniques aux exigences du marché.
- Manque des panneaux de signalisation sur le long du chantier.
- Manque nettoyage, et remise en état sur les tronçons réalisés.
- Evacuation des remblais et sable restants après la remise en état.

A cet effet, je vous mets en demeure, afin de prendre en charge les anomalies cités ci-dessus et de respecter les clauses contractuelles du contrat.



Directeur Opérationnel 

Sous - Directeur Technique
Direction Opérationnelle de Relizane

BELHADRI Dailia